



**CONCLUSIONS DE LA RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL INTERMINISTÉRIEL
DES MINISTRES DE LA SADC AYANT DANS LEURS ATTRIBUTIONS LES
QUESTIONS DE COMMERCE, TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES ET SÉCURITÉ
DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ET DE LA RÉPUBLIQUE DE
ZAMBIE SUR LA RÉOLUTION DES DIFFICULTÉS PERSISTANTES AFFECTANT
LE POSTE FRONTALIER DE KASUMBALESA ET D'AUTRES POSTES
FRONTALIERS**

TENUE À KINSHASA, LE 9 MAI 2024

1. La réunion du groupe de travail interministériel des ministres de la SADC ayant dans leurs attributions les questions de commerce, transports, infrastructures et sécurité de la République démocratique du Congo et de la République de Zambie sur la résolution des difficultés persistantes affectant le poste frontalier de Kasumbalesa et d'autres postes frontaliers s'est tenue le 9 mai 2024 pour examiner les Cadre de coopération et Plan d'action provisoires qui ont été élaborés dans le but de trouver et de mettre en œuvre des solutions à long terme aux problèmes récurrents que rencontrent les transporteurs et les conducteurs au poste frontalier de Kasumbalesa, entre la République de Zambie et la République démocratique du Congo.
2. Les ministres suivants ont participé à la réunion du groupe de travail interministériel :

République démocratique du Congo : S.E. M. Peter Kankonde Kazadi,
Vice-premier ministre,
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et
des Affaires coutumières

S.E. M. Ekila Likombo Marc
Ministre des Transports, Voies de
communication et Désenclavement

S.E. M. Antipas Mbusa Nyamwisi
Ministre d'État en charge de l'Intégration
régionale

S.E. M. Alexis Gisaro Muvunyi
Ministre d'État en charge des
Infrastructures et Travaux publics

République de Zambie :

S.E. M. Jacob Jack Mwiimbu, Conseiller
d'État, Député, Ministre des Affaires
intérieures et Sécurité intérieure et Chef
de délégation

S.E. M. Museba Frank Tayali, Député
Ministre des Transports et de la
Logistique

3. Les ministres ont pris note des progrès réalisés par les deux États membres à la suite de la signature du Communiqué conjoint du 6 mars 2023. Après signature du Communiqué commun, les deux États membres ont mis en œuvre ce qui suit :
 - (a) la République démocratique du Congo a depuis autorisé la circulation de tous les types de marchandises par Sakania et Mokambo ; et
 - (b) la République de Zambie a signé un accord pour la réalisation de travaux de réhabilitation des infrastructures routières de Sakania en octobre 2023.
4. Les ministres ont examiné les progrès accomplis dans l'élaboration du Cadre de coopération et du Plan d'action et ont convenu de continuer à travailler à la finalisation et à la signature du Cadre de coopération et du Plan d'action, dont les deux États membres ont convenu la signature au plus tard lors du prochain Conseil des ministres de la SADC, prévu en août 2024, après approbation interne par les deux États membres.
5. Conformément aux Cadre de coopération et Plan d'action provisoires, les deux États membres peuvent, dans le but de résoudre les problèmes rencontrés au poste frontalier de Kasumbalesa, convenir de mettre en œuvre certaines des activités suivantes :

- (a) mettre en place des procédures permettant des opérations frontalières 24 heures sur 24 aux postes frontaliers de Kasumbalesa, Mokambo, Sakania et Kipushi ;
- (b) poursuivre la modernisation des frontières en vue de traiter toutes les difficultés relatives aux infrastructures frontalières afin d'atténuer les difficultés liées au commerce et au trafic au poste frontalier de Kasumbalesa ;
- (c) accélérer le processus de mise en place de postes frontaliers à arrêt unique à tous les postes frontaliers, en commençant par Kasumbalesa ;
- (d) harmoniser les politiques relatives aux frais de visa sur une base réciproque ;
- (e) renforcer les mesures sécuritaires de part et d'autre de la frontière des deux États membres limitrophes ;
- (f) mettre en œuvre le système de dédouanement préalable des marchandises afin de réduire la congestion aux frontières ;
- (g) veiller à ce que l'une ou l'autre des parties soit avertie en temps utile avant de mettre en œuvre tout changement majeur susceptible d'affecter la fluidité du trafic transfrontalier ;
et
- (h) prendre langue avec les organismes régionaux en vue de faciliter la mise en œuvre de modalités de couverture d'assurance uniquement pour les conducteurs effectuant des opérations transfrontalières.

6. Les ministres de la République de Zambie et de la République démocratique du Congo ont remercié les partenaires de coopération internationale pour le soutien apporté à la recherche d'une solution aux problèmes rencontrés au poste frontalier de Kasumbalesa et à la mise en œuvre des programmes régionaux de la SADC.

Fait à Kinshasa, République démocratique du Congo, le 9 mai 2024

.....
S.E. M. Peter Kankonde Kazadi,
Vice-premier ministre et Ministre de
l'Intérieur, de la Sécurité et des Affaires
coutumières, Chef de délégation,
République démocratique du Congo

.....
S.E. M. Jacob Jack Mwiimbu, Conseiller
d'État, Député, Ministre des Affaires
intérieures et Sécurité intérieure et Chef de
délégation, République de Zambie